



Congés payés et contrat saisonnier

Par **samarsan**, le **20/11/2009** à **17:21**

Bonjour,

Je suis embauchée en contrat à caractère saisonnier pour une durée de 8 mois en qualité de vacataire coef: 120 à temps partiel (20h par semaine).

Ma période d'essai était de 2 mois déjà effectuée. Ma convention collective nationale est celle de l'Industrie Textile. Je travaille dans un grand magasin.

J'ai commencé mon travail en septembre et le mois suivant en octobre, j'ai eu un imprévu alors j'ai demandé un congé payé. Ma chef m'a répondu que ce n'est pas possible parce que je viens de commencer (1 mois et dix jours). Mais ils m'ont consenti un congé sans solde pour la durée demandée (8 jours). Cette fois je demande des congés payés pour décembre, ils me les refusent pour la simple et bonne raison que je n'ai droit à des congés qu'en avril. Rien n'est évoqué concernant les congés payés dans le contrat que j'ai signé et j'ai besoin de ce congé.

J'aimerais bien savoir quoi faire et comment?

Sinon je suis prête à démissionner mais quelles sont les conséquences?

Pour vous dire la vérité, je n'y comprends rien à ce contrat saisonnier.

Merci pour vos réponses. J'espère que j'ai noté tous les éléments importants.

Cordialement.